



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as "developed", "industrialized" and "developing" are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

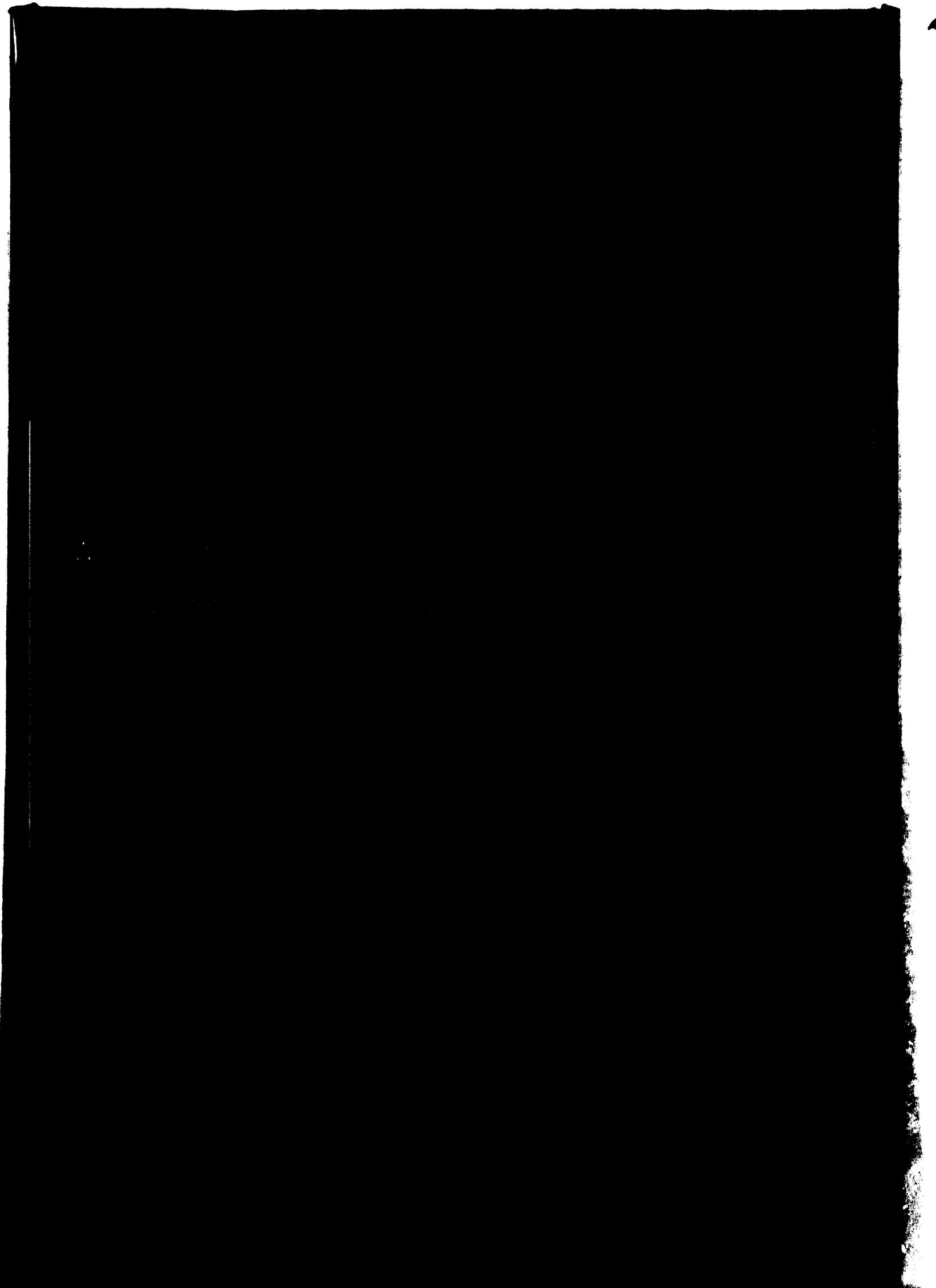
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES
CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES
INDUSTRIELLES

D02517

FS 0017

L'EMBALLAGE EN TUNISIE

L'EMBALLAGE EN TUNISIE



S/F Packaging | Wholesaling unit

C/F TUNISIA

République Tunisienne

Ministère des Affaires Économiques

CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES
INDUSTRIELLES

L'EMBALLAGE EN TUNISIE

L'EMBALLAGE EN BOIS

Janvier 1970

Ce document est extrait du dossier de l'étude "l'embalage en Tunisie" qui comprend les pièces suivantes :

PARTIE A :

- Note de synthèse
- Introduction générale

PARTIE B :

- L'emballage métallique
- L'emballage-verre
- L'emballage-plastique
- L'emballage-papier-carton
- L'emballage-bois
- L'emballage-jute

Cette étude a été réalisée par le Centre National d'Etudes Industrielles* sur la demande de la Direction de l'Industrie.

* Le Centre National d'Etudes Industrielles bénéficie pour une période initiale de 5 ans de l'Assistance Technique de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI - Vienne)

SOMMAIRE

Pages

1. ETAT DE L'OFFRE DE L'EMBALLAGE EN BOIS	
1.1. INTRODUCTION	1
1.2. LA PRODUCTION LOCALE	1 à 7
1.2.2. La production d'emballage en bois agricole	
1.2.3. Emballage à partir de bois de Trituration	
1.2.4. Les tonneaux et fûts	
1.2.5. Caisses et containers	
1.2.6. Palettes et caissons en palettes	
1.3. LES IMPORTATIONS	7 à 9
1.3.1. Les emballages importés en régime douanier général	
1.3.2. Emballages importés sous régime douanier suspensif	
1.4. L'OFFRE LOCALE ANNUELLE (en nombre de caisses et de cartons)...	9
2. LA DEMANDE D'EMBALLAGE EN BOIS	
2.1. Analyse de la demande d'emballage en bois par secteur utilisateur	10 à 16
2.1.1. Secteurs des produits agricoles et alimentaires	
2.1.1.1. Les liquides alimentaires	
2.1.1.2. Les fruits et légumes frais	
2.1.1.3. Les produits de la pêche	
2.1.1.4. Divers	
2.1.2. Secteurs des produits non-alimentaires	
2.1.2.1. Les liquides non-alimentaires	
2.1.2.2. Les solides non-alimentaires	

1. MATERIELS UTILISATIERS ET LA DEMANDE PREVISIONNELLE	
1.1. EMBALLAGES EN BOIS	16 à 27
2.2.1. Le secteur des produits agricoles et alimentaires et sa demande prévisionnelle	
2.2.1.1. Les liquides alimentaires	
2.2.1.2. Les solides alimentaires	
2.2.2. Les secteurs autres qu'alimentaires ou agricoles et leur demande prévisionnelle	
2.2.2.1. Les liquides	
2.2.2.2. Les solides	
1.2. CONSUMPTION	
1.2.1. Consommation prévisionnelle les caisses et de carton en 1972	27
C. ANALYSE	
3.1. Prix de vente communément appliqués pour les emballages en bois cloué	28
3.2. Emballage en récipients bouaniers suspensifs en 1968	29
3.3. Emballage à l'exportation et réglementation fruits et légumes frais	30 à 33

1. ETUDE DE L'OFFRE DE L'EMBALLAGE EN BOIS

1.1. Introduction.

L'emballage-bois est constitué principalement de l'emballage cloué dont le contenu est le bois scié et de l'emballage utile obtenu à partir du bois déroulé.

Il comprend d'autre part une production de tonneaux et de fûts ainsi que la fabrication de caisses à partir de bois.

En effet, d'ent'elles en tout ne comprend une production nationale et des importations.

1.2. La production locale.

En Tunisie, l'industrie de l'emballage en bois consomme actuellement 35.000 m^3 de bois correspondant à :

- 3.000 m^3 de bois de sciage,
- 5.000 m^3 de bois déroulé,
- 2.000 m^3 de linteau.

1.2.1. La fabrication d'emballages en bois cloué.

L'emballage en bois cloué ne relève pas en Tunisie de l'industrie, mais plutôt de l'artisanat, tant au stade du sciage qu'à celui de la transformation.

Une vingtaine d'entreprises artisanales ou semi-artisanales de 1 à 3 ouvriers pour la plupart, travaillant parfois sans machine, souvent avec une seule scie à ruban ou une scie circulaire, constituent le secteur emballage cloué en Tunisie. Image des mauvaises conditions de travail, la qualité des caisses est défectueuse. Le peu de solidité est la cause principale de la durée de vie très courte de ces caisses, que ces dernières soient destinées au ramassage des fruits et légumes ou au transport des bouteilles.

Cela explique d'une part, le risque de substitution du plastique au bois et d'autre part le fait que tous les utilisateurs importants d'emballages en bois sont obligés d'avoir un atelier de réparation des caisses, certains allant jusqu'à les fabriquer eux-mêmes, à partir de madriers importés. Tel est le cas de la S.F.B.T. (1) par exemple.

(1) Société Frigorifique et Brasserie de Tunis.

Les matières premières sont :

- a) le bois local soit du pin d'ilep, soit du peuplier sauvage qui est acheté chez les menuisiers ou à la scierie.
- b) les madriers importés et découpés achetés chez le menuisier ou le fabricant italien.
- c) les bois de récupération (source la plus importante) composés des déchets d'emballages, de caisses importées, de caisses de matériel vides qu'on achète aux grandes entreprises tel que El Moulad, le comtoir National Tunisien, et même des palettes achetées sur les navires en escale dans les ports tunisiens.

Une enquête portant sur 13 fabricants de Tunis et banlieue fait apparaître les résultats suivants :

Main d'œuvre employée

Sur 11 entreprises qui travaillent régulièrement :
- 10 emploient au total 43 personnes dont 11 apprentis
- une, la coopérative Ech-Chabab, dont l'activité principale est la menuiserie, emploie 55 ouvriers.

Bois utilisé

- 8 entreprises utilisent du bois de récupération, souvent précoupé par le menuisier,
- 5 entreprises utilisent du bois local,
- 1 entreprise importe du sapin.

Ces entreprises auraient produit en 1968 environ 160.000 emballages en bois dont notamment :

- 100.000 caisses de ramassage,
- 45.000 caissons à bouteilles,
- 15.000 caisses de diverses dimensions.

La capacité maximum de production de ces entreprises serait de 270.000 à 280.000 caisses et caissons/an.

... cette capacité, il faudrait ajouter :

- 1) Celle des utilisateurs qui fabriquent eux-mêmes leur caissnerie.
- 2) Celle des fabricants d'emballages des autres régions de la Tunisie (Sfax principalement, les régions Nord et Sud, Kasserine, qui font de la caissnerie à partir du pin d'Alep et Kibili qui fabrique des caisses d'ardoises).

1.2.2. La production d'emballage en bois agrafé.

"L'industrie" : l'emballage en bois agrafé est représentée par la "Société BOIS ET DÉRIVÉS", jusqu'à lors entièrement usine à montage, important intégralement le bois d'bités (listes d'éroulées) dont elle a besoin pour fabriquer des emballages divers destinés essentiellement à l'exportation des fruits et légumes.

En 1969, la ligne de fabrication de la B.C.D. (1) comprend :

Désignation	Dimensions Extérieures	Contenance	Prix de vente
11. Caisse armée cubique "CA 16"	360 x 300 x 300mm	17 kg	0,180 D
12. Caisse armée africaine "CA 2"	491 x 300 x 300mm	22 kg	0,220 D
13. Caisse armée "CA 7"	491 x 300 x 300mm	10 kg	0,160 D
14. Caissette crevette (bois éroulé agrafé)	360 x 210 x 30 mm	2 kg	0,052 D
15. Caissette fromage	152 x 110 x 22 et 152 x 490 x 150mm	20 petits fromages et 20 boîtes de fromage	0,017 et 0,158 D
16. Cagettes haricots	410 x 270 x 90mm	10 kg	0,145 D

et divers emballages du type cagette ou plateau pour conditionner les raisins, tomates, asperges, fromages, destinés aussi bien au marché local qu'à l'exportation.

(1) Société Bois et Dérivés.

Cette somme est ainsi assez diversifiée et répond aux exigences des différentes sortes d'usages.

La production de la Société Bois et Dérivés a été la suivante :

Article de classe	1965	1966	1967	1968
Boîte CI 16	1.041.650	2.079.017	2.323.240	1.247.520
Boîte CI 2	1.29.501	21.232	-	41.920
Boîte CI 7	17.3	26.512	-	14.740
Boîte crevette	150.5	77.100	26.000	14.500
Boîte fromage	-	125.500	135.000	167.833
			6.750	8.367
Boîte haricots		5.520	13.550	6.500
Divers	-	500	-	915
Nombre total en unités	2.230.574	2.523.600	2.574.540	1.501.675
Valeur des ventes en D	-	432.000 D	437.460 D	240.500 D

La totalité de ces emballages est fabriquée à partir de bois importés, déroulés et dimensionnés ainsi que de liteaux et de fil de fer importés. Ces emballages sont d'excellente qualité.

La presque totalité des importations de bois correspondant à cette production bénéfice du régime des admissions temporaires hormis celles destinées à la fabrication de conditionnements utilisés sur le marché local, tel que le conditionnement des fromages.

sur la même période (1965 - 1967), les ventes à matières premières se sont

Année	Flonchettes en bois déroulé	Litsaux	Billots	Tôle de fer	Autres
1965	1.101,65 m ³	111,11 m ³	2.6,151 T	36,72 T	
1966	6.100,225 m ³	1.106 m ³	16,11 T	128,25 T	
1967	4.044,78 m ³	1.100,128 m ³	31,012 T	16,78 T	
1968	1.097,562 m ³	116,320 m ³	11,73 T	74,525 T	

Quant au chiffre d'affaires, il est de :

- 671.000 D en 1967

- 310.111 D en 1968.

Le chiffre d'affaires comprend :

- 1) le montant des ventes de la production de la Société Bois et Dérivés
- 2) Le montant des ventes des billets importés et commercialisés jusqu'à 1967 par la Société Bois et Dérivés. Depuis c'est la S.N.L qui les importe pour son compte et pour celui de l'U.C.C.F.M.

En effet, pour 1967, le chiffre d'affaires de la Société Bois et Dérivés se partageait en 474.000 D pour la caissnerie et 205.000 D pour les billots. A sa fonction d'usine de montage, la B.O.D. s'était donc adjointe des activités de commercialisation d'emballages importés.

Ainsi, la consommation annuelle moyenne peut être estimée à :

- 1500 m³ de litsaux,
- 4350 m³ de billots importés,
- 4000 m³ de bois déroulé dimensionné pour les caisses armées,
(CA 16 - CA 2).

~~and after being so treated.~~

Les deux dernières étapes de la fabrication des fusées, étaient entièrement réalisées par le C.E.I.B. (1) et avaient été déterminées à partir d'un programme de caractéristiques. Des essais ont été effectués : ils se sont révélés très concluants, notamment pour certaines formes de fusées. Ainsi le 1^{er} juillet 1951 (page 1), "à contre 1,250 Kg en

— 1 —

En la actualidad se considera que los instrumentos de medida más importantes

52. Import duty.

Wanted Persons and their

Les palettes et caisses-plettes en bois sont les matériaux les plus simples et les plus adaptés à la manutention mécanique. Cependant la palettisation, qui permet de diminuer le temps de manutentions et surtout en accélère la vitesse, simplifie également considérablement le stockage par le gerbage des emballages.

Néanmoins, elles sont peu employées en Tunisie, et seules ont dans quelques
cas, étant donné le prix élevé des charriots élévateurs du type Fenwick et le
coût de la main d'œuvre locale. De même, ni les installations portuaires, ni la
partie des navires ne sont adaptées à ce mode de transport, alors que la calet-
ture, pour être efficace, doit se faire de bout en bout.

Ceci contribue à expliquer que les vêtements ne sont pas produites en Tunisie, leur fabrication, et qu'elles sont importées soit directement, soit le plus souvent indirectement.

La palettisation verra peut-être le jour en Tunisie, à moins qu'elle ne soit retardée, parce que "périmé", avant d'être adoptée, en faveur du container pour les échanges internationaux.

ANNEXE II - ANALYSE DES IMPORTATIONS EN BOIS

	1965	1966	1967	1968
Caisse CA 14	1.344.062	2.671.012	2.525.840	1.247.500
Caisse CA 2	177.986	210.130	-	41.820
Caisse CA 3	17.310	16.510	-	11.740
Boîtes à palettes	1.963.0	77.800	26.000	14.500
Boîtes cartonnes	-	120.500	150.000	157.333
Boîtes cartonnes	-	6.420	6.750	2.357
Boîtes cartonnes	-	5.920	13.510	6.500
Autres	-	500	-	915
Tous- Total	2.230.674	2.535.025	2.574.540	1.501.675
Bois d'œuvre	-	-	-	-
Caisse de rimis- sage (estimation)	-	-	20.000	200.000
Caisse à bouteil- les (estimation)	-	-	100.000	100.000

Importations.

Sous "l'importation indirecte" d'emballages en bois qui contiennent les produits étrangers, la Tunisie importe de l'emballage en bois soit sous régime douanier général (il s'agit alors essentiellement de bois destiné à la production locale d'emballage), soit sous régime douanier suspensif.

Les emballages importés en régime douanier général.

Leur évolution est retracée par le tableau qui suit :

Emballages en :	1966		1967		1968	
	Toiles	Valeur	F.R.	D.T.	F.R.	D.T.
	%					
- Bois scié	202.139	26.474	-	-	-	-
- Bois tranché et déroulé	21.760	2.330	1.215	92	23.107	3.230
- Bois contreplaqué	17.000	1.630	1.131	162	-	-
Total	241.519	30.446	4.576	1.000	23.107	3.230

On remarque :

- 1) Une baisse en volume et en valeur de ces importations depuis 1966.
- 2) Une chute des emballages en bois sciés, autrefois importés en fardeaux, actuellement fabriqués en Tunisie à partir de madriers importés.
- 3) Les emballages en bois déroulé concernent les billots utilisés dans le commerce local.

1.3.2. Emballages importés sous régime douanier suspensif.

L'annexe 3.2. reproduit, pour l'année 1968, les mouvements d'emballages de tous matériaux.

Analysons à partir d'autres données ce commerce d'emballages en bois, lié principalement à la faiblesse des ressources locales et aux exigences des exportations.

- Emballage en bois déroulé agrafé.

Le principal emballage en bois déroulé importé en admission temporaire est le billot. Néanmoins ce mouvement cessera dès l'entrée en activité de l'atelier de fabrication de la B.O.D. et de sa marche à pleine cadence.

Ces billots sont surtout importés pour le compte de l'U.C.C.F.M. par la STIL après l'avoir été par la B.O.D.. Les importations annuelles pour l'U.C.C.F.M. sont de :

- 800.000 à 1.000.000 billots 20 l
- 200.000 à 350.000 billots 24 l
- 300.000 à 350.000 billots 16 l

représentant en valeur environ 220 à 280.000 D.

Quant aux importations totales, elles varieraient de 222.000 à 330.000 d'entre 1.750.000 à 2.000.000 de billets.

- Emballages cloués.

L'essentiel est représenté par les caisses d'exportation pour dattes. Ces caisses de diverses contenances auront été importées par la STIL lors des deux dernières années, soit une moyenne annuelle d'environ 141.000 caisses, représentant une valeur à l'importation de 356.000 FF soit environ 17.800 DT. On peut estimer approximativement les importations totales à 150.000 caisses/an.

... Offre globale annuelle (en nombre de caisses et de casiers).

En sommant la production locale et les importations pour l'année moyenne 1965, on aboutit à une offre globale en nombre de l'ordre de 4.400.000 unités emballées.

	Type de caisse	Offre globale (unités)
Production	C A 16	1.920.000
locale	C A 2	54.000
	C A 7	16.200
	Caisse crevettes	69.500
	Caisse fromage	150.000
	Caisse haricots	8.520
Importations	Billots	1.700.000
	Caisse dattes	500.000
	Total	4.418.220

Il est à remarquer que l'importation intervient dans cette offre globale pour les contenants les plus élaborés (caissettes de dattes) et les billots qui servent surtout à valoriser les produits tunisiens à l'exportation.

Il est probable que la part de l'importation d'emballage continuera à diminuer en valeur et en poids au profit de la production locale.

2. LA DEMANDE D'EMBALLAGE EN BOIS

base de l'économie d'emballage en bois par secteur utilisateur.

La caisse en bois actuel, forme traditionnelle de l'emballage en bois, a vu ses limites alors qu'elle faisait autrefois figure d'emballage universel pour contenir le produit et le matériel. Le développement de la consommation des boissons a été l'élément moteur de "l'industrie" du caissier à bouteilles jusqu'à la fin des années 70 face à la concurrence du plastique. La caisse armée, plus légère (50% environ) que la caisse clouée, plus résistante et souple présente en outre l'avantage de se déplier et d'être donc de se stocker très facilement (la caisse plate occupe environ 50% moins de place que celle de la caisse montée). Ces qualités la destinent tout particulièrement à livrer les fruits à l'unité. Quant aux autres emballages plats qui sont assemblés par des agrafes, il ont conquis le marché des fruits et légumes (pour le billet et les cartes), celui des fromages (pour les boîtes) et aussi les poissons. Les fûts peu utilisés en Tunisie, sont concurrencés par l'acier galvanisé et l'aluminium (la bière), le fer blanc, le carton (les produits en poudre), le plastique (les produits chimiques et les produits en poudre).

Enfin, les principaux secteurs d'utilisation du bois sont :

- les produits agricoles et alimentaires (solides et liquides) (emballages conditionnement et emballages de transport),
- les emballages d'expédition de gros matériel et les emballages faits sur mesure (3).
- les emballages de manutention (palettes) (4).

La demande d'emballages en bois du secteur des produits agricoles et alimentaires est, pour une grande partie, tributaire des récoltes, et rencontrera la concurrence des emballages en carton (1) et en matière plastique.

(1) L'opportunité de la pénétration du plastique dans ce secteur sera l'objet d'un développement à part.

(2) Comme la caisse en carton.

(3) Cités pour mémoire.

(4) Comme c'est depuis longtemps le cas aux U.S.A. pour les agrumes et les pommes.

2. Secteur des produits agricoles et alimentaires

2.1.1. Liquides alimentaires.

Les casiers et les caisses.

L'emballage - boîte, sous forme de casiers à boutilles (1), correspond à deux besoins : le stockage et le transport. C'est un emballage consigné (récupérable) qui devient en Tunisie à l'heure actuelle, la cette caractéristique, puisque les bouteilles sont conditionnées en verre lourd consigné.

Sur les résultats d'une enquête entreprise par le C.N.A.I. auprès des principaux producteurs de liquides alimentaires, on peut estimer le nombre de casiers à bouteilles utilisés par le secteur en 1960 à 136.300 correspondant à un poids de 600 T et répartis ainsi :

Bière	67.000
Diverses boissons gazeuses....	34.000
Boissons minérales	20.000
Liqueurs et vins	10.000
Huile et vinaigre	1.500
Lait	<u>1.000</u>
	136.300

Ces casiers sont de différents modèles (10, 12, 15, 18, 21 et 24 trous); certains (22 à peu près) ont même une contenance de 50 et 60 bouteilles.

2.1.1.2. Les fruits et légumes frais.

Ce secteur est, jusqu'ici, fort consommateur d'emballages en bois pour le transport (2) et le ramassage.

2.1.1.2.1. Emballages destinés au marché local.

Pour la récolte des agrumes, des autres fruits et des légumes, on utilise des caisses de ramassage en bois cloué. Théoriquement, possèdent ce type de caisses : les stations de conditionnement, les producteurs indépendants, les coopératives et parfois les conservateurs. Trois lots de caisses sont nécessaires :

(1) On ne parlera pas des fûts, utilisés pour le vin, le vinaigre...

(2) D'ailleurs le pré-emballage des fruits et légumes (qui n'utilise pas de bois) est inexistant en Tunisie.

à ce lieu de ramassage, 1 lot sur le cunion (transport) et 1 troisième à la station de conditionnement, et malgré le ramassage des caisses, il est impossible à l'utilisateur de "contrôler" ses caisses et d'en contrôler l'usage. Les caisses disparaissent ou sont détruites.

Il faut estimer à environ 50.000 le nombre de caisses utilisées annuellement dans les stations de conditionnement de Menzel-Bon-Zelfa, pour une production de 13.000 t d'oranges en 1968.

Cette méthode permet d'évaluer la perte et la casse des caisses à : 3,5 à 4 caisses par tonne traitée.

Ces renseignements confrontés avec d'autres estimations permettent de situer la casse annuelle autour de 300.000 à 350.000 caisses (1).

Parmi les emballages destinés au marché local, il y a lieu de citer certains qui sont spécialement conçus, du type de ceux servant à l'exportation, qui sont utilisés par les stations de conditionnement notamment, pour contenir des fruits dont on veut différencier la vente sur le marché local dans le but d'en valoriser le rapport telles les poires conditionnées en "arrière saison", grâce aux techniques du froid). Deux de ces emballages sont utilisés, (casquets, casquettes...) qui n'ont pas été souillés lors de l'opération sont récupérés et réutilisés à l'exportation, le restant étant employé dans l'emballage des fruits destinés au marché local.

Il faut signaler une timide demande de cagettes et plateaux pour le conditionnement local des raisins de tables, des tomates, les fraises, des asperges et des fèves. Elle n'a pas dépassé annuellement (jusqu'en 1968 compris) 500 à 600 unités (2).

2.1.1.2.2. Emballages pour l'exportation.

Le conditionnement et le transport des dattes à l'exportation ont nécessité, durant l'année moyenne 1966-1968 (3) 465.000 caisses et caissettes de diverses conteneurs (allant de coffret jusqu'au modèle de 30 Kg deca-acité), représentant une valeur

(1) Compte tenu : 1) de ce que des caisses usagées et en mauvais état sont vendues par les stations de conditionnement et doivent servir à nouveau. 2) du fait qu'avec des vieilles caisses on peut fabriquer en nombre moins important des caisses réutilisables.

(2) A cet égard il sera utile d'analyser la situation en France.

(3) Sources : STIL et JRG.

ANNEXE D^e (1).

L'exportation des fruits et légumes s'effectue sous emballage tâcher, agrafé :

- Les tomates sont exportées en billets de 10 litres. L'utilisation annuelle moyenne est d'environ 300.000 unités.
- Les citronnines sont exportées dans les billets de 10 litres ; la consommation moyenne est de 1.000.000 unités (2).
- Quant aux artichauts, ils sont exportés ordinairement en billets de 24 litres (450.000 à 550.000 billets).
- Les tomates sont également exportées en emballages de bois agrafés (3) ainsi que le persil, le raisin, les salades, choux fleurs, carottes, ail, poireaux (4).
- Les haricots sont en général présentés à l'exportation en cagettes de bois déroulé (6.000 à 13.000 unités par an) ainsi que les asperges qui ont utilisé, du 15 Mars à fin Avril 1969, 16.000 cagettes (6).

Ensuite, outre le billet, l'emballage-bois le plus utilisé pour l'exportation de fruits et légumes est la caisse armée. Avec la caisse armée commence le transport des agrumes (7) : oranges, pamplemousses, citrons.... La caisse cubique dite CA 16, devant tunisienne, identifiée par ses dimensions (8) la maltaise de Tunisie sur les

(1) - 3.000 D pour 442.000 caisses dont 45 % sont de capacité égale ou supérieure à 15 kg; (caissé 15 ; 20 et 30 kg) et 58 % de 10 kg.

- 3.000 D pour 25.000 coffrets de bois blanc (style "colis postaux").

(2) - Les citronnines et mandarines nécessitent le plus fréquemment et non en moyenne 1.200.000 billets 20 L.

(3) - Cf. annexe "Emballage à l'exportation et législation".

(4) - L'ail, les poireaux et les carottes utilisent souvent le billet de 24 L.

(5) - Dimensions 410 x 90 mm - Contenance 10 kg.

(6) - Dimensions 360 x 300 x 120 mm - Contenance 6 kg.

(7) - Hormis les mandarines et clémentines exportées, comme on l'a vu, en billets.

(8) - Rappel des dimensions extérieures : 360 x 300 x 300 - Contenance 17 kg.

Enfin, la consommation de bois en caisses est tributaire de la récolte et de la production : de 2.210.000 en 1967 elle n'a été que de 1.150.000 en 1968.

Ensuite, les caisses (il sont prévues en bois en grades CA 7 (1), ils ont une taille de 40.000 caisses en 1967 à 12.000 en 1968.

Enfin, l'ensemble du secteur fruitier tunisien utilise environ 1.366.000 caisses réparties comme suit :

325.000 caisses pour pommeaux
1.100.000 caisses pour exportations de fruits
30.000 caisses pour abricots
1.000.000 caisses pour clémentines
1.000.000 caisses pour artichauts
13.000 caisses pour haricots
1.700.000 caisses pour melons
200.000 caisses pour citrons et oranges
13.000 caisses pour pamplemousses
136.000 caisses pour liquides alimentaires.

2.1.1.3. Les produits de la pêche.

2.1.1.3.1. Emballages destinés au marché local.

La caisse clouée en bois, traditionnellement employée comme bac pour la collecte et le transport intérieur des poissons et autres produits de la pêche, s'est fait détrôner de sa position dominante depuis 4 ans par le bac en plastique utilisé par l'Office National des Pêches.

2.1.1.3.2. Emballages pour l'exportation.

Pour contre, les caisses en bois du type perdu, n'ont pas été abandonnées (2) pour l'exportation du poisson frais par bateau (3). Elles sont fabriquées à Sfax et à Tunis-Marine en plusieurs tailles (en 18, 30 et 75 litres selon la grosseur du poisson à contenir) et ont des charges nettes de 12 à 14 Kg pour la "18 litres", de 35 à 40 Kg pour la "75 litres"; le modèle le plus utilisé est la caisse de 18 litres. L'Office National des Pêches utiliserait de 10.000 à 20.000 caisses en bois annuellement, étant

(1) Dim. ext. 491 x 300 x 300 - Contenance 22Kg
Dim. ext. 491 x 300 x 150 - Contenance 10Kg

(2) Bien que la concurrence du plateau en polystyrène expansé puisse aujourd'hui pénétrer ce marché du bois.

(3) Pour les exportations par avion, on utilise la caisse en carton compact sous glace.

Les éditions exportations se font en caissons plastiques et d'autres (celles-ci sont telles que les caisses, sont effectuées en vrac dans des chambres froides). Il convient que toutes les exportations de caissons frais pourraient entraîner pour les deux dernières utilisations de 30 à 50.000 caisses.

Les marchandises sont souvent conditionnées en caissettes de bois déroulé et en quantité de 10.000 à 100.000 par tonne.

2.1.1.1. L'ivres.

L'essentiel de cette rubrique est constitué par les besoins de la fromagerie,

qui sont ainsi réparties pour l'année 1968 :

- Caissettes à fromage double crème	
(boîte en bois cloué)	163.000
- Caisses à fromage (contenance 20 caissettes en bois cloué)	8.150
- Boîtes Camembert (bois déroulé très fin)	127.000
- Cassettes pour boîtes camembert	4.230

2.1.1.2. Le tour des produits non alimentaires.

2.1.2.1. Les liquides non alimentaires.

Les principaux liquides non alimentaires, faisant intervenir le bois dans leur préparation sont les détergents et produits d'entretien conditionnés en bouteilles, spécialement l'eau de javel ; cette dernière ainsi que les alcools (alcool à brûler) et les solvants liquides devraient nécessiter 20.000 caissons environ pour le transport.

2.1.2.2. Les solides non alimentaires.

Le tonnage du bois utilisé comme matériau d'emballage est suffisamment faible pour ne pas mériter d'analyse. Parmi les secteurs utilisateurs, notons les allumettes conditionnées en boîtes en bois déroulé, ainsi que les produits non détruits par le premier usage tels que les produits textiles, la verrerie, les articles sanitaires. Dans lesquels la caisse en bois ou le cadre sommaire servent au transport ou à la manutention, de même que certains "baos" employés dans les usines (triaje, collecte, stockage etc...).

Malgré l'ensemble des secteurs utilisateurs le l'emballage bois consomme environ 5.000.000 de caisses et caissons de différentes conteneurs minces.

Produits alimentaires	136.300 Unités
Viande et légumes frais	4.366.000 "
Produits de la pêche	110.000 "
Produits non alimentaires	20.000 "
Boissons	<u>103.000</u> "
<u>TOTAL</u>	4.235.300 "
	Arrondi à 5.000.000

De la comparaison entre l'offre et la demande annuelles d'emballages en bois, résulte un déficit d'environ 500.000 unités. Ce chiffre est global et n'est qu'approximatif.

Il demeure néanmoins certain que la demande est toujours supérieure à l'offre. Celle-ci concerne essentiellement les caissons à bouteilles et les caisses de ramassage. Les utilisateurs s'efforcent d'employer le plus longtemps possible grâce à leurs propres préparations.

II. Les secteurs utilisateurs et la demande prévisionnelle d'emballages en bois.

La croissance de l'emballage est directement liée à la conjoncture de la production, à la consommation et de l'exportation et obéit à certaines règles et certains rythmes d'évolution. Dans l'exposé qui suit, seront exclues les hypothèses de mutations majeures d'emballage et considérées comme données de base les prévisions de production pour la III ème 1969 - 1972, données susceptibles, dans certains cas, de correction ou d'ajustement.

II.1. Le secteur des produits agricoles et alimentaires et sa demande prévisionnelle.

La méthode de prévision fera souvent intervenir, outre la corrélation évolution de l'emballage - évolution de production du produit emballé, les perspectives de la

de production (1), leur niveau et leur évolution des toutes dernières années.

Il convient alors de faire mention de la situation du Sous-Comité des industries alimentaires, et du III^e Plan.

1) Les bières.

Présentée par une société, la Société Majorifique et la Cie de Tunis, la bière tunisienne se présente comme (Stella 3,5) et une bière de luxe (Belvita). La production a connu une forte augmentation, étant passée de 1965 à 1968

Annee	1965	1966	1967	1968
Pt. de vente en HL	195.000	207.000	230.000	258.707
(3)	(3)	(3)	(4)	

La capacité installée est de 55.000 HL et il a été procédé à des investissements importants pour la modernisation de l'équipement et l'accroissement des moyens de production, d'autres investissements (400.000 D) sont prévus pour l'embouteillage.

En ce même temps, les besoins d'entailles en bois ont été :

Annee	1966	1967	1968
bes. d'entailles	45.000	35.000	37.000 (5)
Production	205.000	112.000	260.000

Les taux de croissance démographique retenus sont :

- hypothèse forte : 2,6 % de 1966 à 1972 et 3,3 % de 1973 à 1985

- hypothèse faible : 4,6 % de 1966 à 1985

Sur la base de 50.000 lits en 1972 et 100.000 lits en 1980, avec un taux d'occupation moyen des hôtels de 60 %.

Source : "L'Economie de la Tunisie en chiffres" Juillet 1968 - S.E.P.E.N.

Source : "Rapport du Sous-Comité des Industries Alimentaires".

Le prix de revient de ces 67.000 casiers ventilés en 45.000 casiers de 21 bouteilles (Belvita) et 22.000 casiers de 18 bouteilles (Stella) a été de 42.000 D. Cette production a été faite de la S.F.B.T.

prévisions de production pour 1972 sont de 107.000 hl (1) pour faire face à la demande de consommation intérieure qui elles correes entraîne une demande extérieure estimée en bouteilles de 110.000 dont 10.000 de 21 bouteilles et 40.000 de 75 cl.

1). Les vins et liqueurs.

Fin de la production de vin en Tunisie en 1964 ont rencontré difficultés et (en France notamment), à l'exception d'une partie de vin mobile et à la demande moins importante. La production de vin en 1968 a été de 100.000 hl dont 90.000 hl ont été commercialisés en Tunisie, le reste ayant été exporté, soit au Maroc.

Année	1965	1966	1967	1968	1972
Production en hl	1.570(2)	1.572(2)	1.720(3)	1.700(4)	Prévisions : 1.200

Le nombre de casiers à bouteilles utilisés en 1967 et en 1968 a été de 11.000 (5). Les besoins en 1972 sont estimés à 16.000 casiers pour les vins et 1.000 pour liqueurs et apéritifs.

2). Les eaux minérales.

Trois sources, dont le captage est récent, Ain Oitor, Ain Garci et Ain Mizeb (SNTIA) sont exploitées par la Société des Stations Thermales et des Eaux Minérales (SNTEM). Leur production globale ne semble pas établie avec précision puisqu'elle varie selon les auteurs de 9.000 hl à 16.700 hl pour une consommation locale possiblement elle-même à 50.000 hl.

Sauf restriction des ventes de boissons alcoolisées, il est à constater que la consommation moyenne annuelle de bière par habitant la plus faible dans les pays de l'E.C.E. est de 10,4 l, quantité que le tunisien est loin de consommer.

Source "Economie de la Tunisie en chiffres" Juillet 1968 SNTEM.

Plus-Comité (deux chiffres pour 1967 : 825 et 872)

Source officielle.

Démarrage de l'U.C.C.V.

La quantité de camiers utilisés en 1968 est de 20.000.

Il faut estimer la consommation de camiers en 1970 à 30.000
en 1972 à 50.000

a) Le lait.

La consommation de lait est encore importante en Tunisie, le même que subtilité élevé la vente en vrac dans la commercialisation de lait. Cette situation va vers la rationalisation au niveau de la collecte.

La collecte de lait traité en 1967 par la STIL dans ses Centrales de Tunis et de Sfax est de 115.174 hl et ne représente que 6% de la production nationale de lait de la même année (1). La production de lait pasteurisé et stérilisé est en plein essor : de 92.000 hl en 1965, elle devrait atteindre 300.000 hl en 1972. Avec l'élévation de la qualité de vie et l'avènement d'une société plus évoluée, la consommation de lait augmente au profit de celle de lait pasteurisé, puis de lait stérilisé et enfin concentré. En Tunisie, c'est essentiellement le lait stérilisé qui est conditionné en bouteilles, donc utilisé les camiers alors que le lait pasteurisé est vendu dans des cartons paraffiné (2). Actuellement, la STIL achète environ 4.000 camiers (3). Ce chiffre est donc susceptible d'augmentation importante et pourrait atteindre 6.000 en 1972 et 10.000 en 1975 (3).

(1) Source : le Comité des industries alimentaires Juillet 1968. Il semble que le déclin de la consommation vers le lait en poudre et le lait concentré est dû pour une part aux difficultés de collecte et d'acheminement qui entraînent un déficit en lait frais.

Alors que la consommation alimentaire s'élève à 270.000 T soit 2.700.000 hl (sur la base d'une consommation de 62 Kg soit 60 l/an et par habitant) la production ne dépasserait pas 213.000 T, faisant ressortir un bilan négatif, soldé par les importations qui, en 1968, se sont élevées à 7.000 T environ de lait concentré et de lait en poudre, devant correspondre à environ 55.000 T de lait régénéré. Il est à signaler les difficultés existantes au niveau de la collecte et de l'acheminement du lait.

(2) Cf. plus loin la question analysée au niveau des bouteilles.
(3) Source : La STIL.

5 L'huile.

Il existe une réduction d'environ 56.000 à 65.000 T d'huile d'olive, et 6.000 à 7.000 T d'huile de grignon (1), une partie importante alimente les exportations tunisiennes qui sont importées 25.000 T environ d'huile de soja. L'objectif de l'ONU est de 117.000 T en 1972, auquel correspondrait une consommation intérieure tunisienne de 92.000 T (y compris les besoins touristiques). En 1960, la consommation était estimée à 112.000 T (2). En 1968, il est permis d'évaluer à 65.000 T la consommation tunisienne, répartie en 15.000 T d'auto-consommation et 50.000 T d'huiles commerciales.

Sur les 65.000 T, environ 1.000 T sont conditionnées en bouteilles (huile d'olive extra vierge, Olive, Oliver, Aïnas...) et 49.000 T vendues en vrac qui résultent du mélange d'huile locale et d'huile de soja importée dans les proportions de 40/60.

Le transport de l'huile nécessite quelques centaines de caissons par an, (300 à 400). Néanmoins une évolution dans la commercialisation pourrait entraîner une très forte demande, moins que l'emballage plastique ne soit préféré au verre consigné.

Source : Comité des Industries Alimentaires Juillet 1963.
Pour sa part, "l'Economie de la Tunisie en chiffres" de 1967 donne les productions suivantes :

Huiles	Unité	1965	1966	1967
D'olive	1.000 t	95,1	52,5	19,5
De grignon	1.000 t	121	7,6	2,5

(1) Source : Plan de développement Economique et Social 1969 - 1972 "Agriculture et Pêche" S.E.P.S.N.

6). Boissons gazeuses.

La production nationale est estimée entre 150.000 et 200.000 hl par an (1) et il fait d'un secteur assez concentré dans lequel 2 entreprises, la Société Frigo-
laïque et Brasserie de Tunis (2) et la Société Tunisienne de Boissons gazeuses, assu-
rent la majeure partie des fabrications avec les marques Coca-cola, Fanta, Boga et
Tunir alors qu'un assez grand nombre de limonadiers se partagent le reste (3) du
marché. La production estimée en 1967 à 130.000 hl (4) devrait atteindre, pour faire
face à une consommation en pleine croissance, 250.000 hl en 1970.

Le nombre estimé des caisiers utilisés dans ce secteur en 1969 est de 30.000.
Il permet de penser que ce chiffre devrait enregistrer une hausse importante et
atteindre 40.000 au cours des années à venir, et ce, d'autant plus que l'emploi du ca-
isier se généralise, en défaveur du transport des bouteilles (de moyennes et petites
tailles) en vrac dans des sacs en jute.

3.3.1.2. Les solides alimentaires.

1). Les fruits et légumes frais.

- Emballages destinés au marché local.

La demande de caisses de ramassage et de collecte doit suivre les productions
agricoles. Ces dernières évoluent comme suit :

(1) Source : Sous-Comité des Industries Alimentaires

(2) Avec son usine de Sfax

(3) Il faut citer néanmoins les fabrications sous licence également d'Orangina et Crush.

(4) Source : Sous-Comité Sectoriel des Industries Alimentair S.E.P.E.N. Juillet 1968.

1. VILLE : INCINÉRÉE - MARCHÉ : RÉSULTAT INFORMÉ (1) FRAIS DE PORT

1) Bourne : Plan de développement Economique et Social 1969 - 1972
"Agriculture et Pêche".

Il s'agit dans ces deux colonnes de productions nécessaires pour les besoins de consommation intérieure et d'exportation.

(Hypothèses : 1°) 30.000 touristes en 1972 et 60.000 en 1980 ou sur la base de 50.000 lits en 1972 et 100.000 en 1980 avec un taux d'occupation de 60%.

2°) Croissance démographique comprise entre 2,6 et 2,8%).

prévisions font à paraître un accroissement très important des productions, et les volumes globaux des fruits et légumes doivent passer respectivement d'environ 1.160.000 t en 1967 à 1.347.000 t et 1.641.000 t en 1972, et à 1.778.000 t et 1.900.000 t en 1980. Les taux de croissance envisagés sont donc respectivement de :

Produits	Années		Années	Années
	1967 - 1972	1972 - 1980		
Fruits	48 %	16 %		
Légumes	25 %	20 %		

Il faut dire que ces objectifs sont ambitieux ; cependant on peut compter qu'un effort de 1% demande d'emballages locaux destinés au commerce et au transport pour 1972, pour les quatre prochaines années est raisonnable. Cela est en effet tout à fait acceptable que la simple satisfaction des besoins intérieurs (consommation nationale, les résident non nationaux et des touristes) exigea des denrées aliénées en quantités de plus en plus importantes, ainsi que le met en évidence le tableau suivant :

ANNEXE 2 - ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION INTÉRIEURE (1)

Produits en tonnes	Années		
	1967	1972	1980
Légumes de terre	63.000	92.000	130.000
Legumineuses	13.000	47.000	120.000
Légumes	390.000	529.000	578.000
Fruits	292.000	394.000	503.000

(1) Source : "Agriculture et Pêche" Plan de Développement Economique et Social (SEPN).

Il est donc à la consommation d'emballage pour les fruits et légumes destinés à l'exportation sera fonction de l'augmentation de la consommation et de la propagation du pré-emballage, du moins d'un emballement de présentation (plastique, ...).

millions destinés à l'exportation.

Malgré l'accroissement à la croissance des productions, l'évolution des exportations de légumes rencontrera une demande accrue d'emballages : si, en 1967 la Tunisie a exporté approximativement 6.000 T de légumes, 30.000 T de légumes et 60.000 T de fruits, il permet de penser à une augmentation très sensible de ces ventes à l'avenir.

TABLEAU : EVOLUTION DES EXPORTATIONS DE LÉGUMES ET FRUITS EN TONNES
ANNÉE PAR ANNÉE. (2).

	1966	1967	1968	1972 (3)
Tomates	10.400	17.500	26.971	100.000
Choux	44.293	42.274	26.971	100.000
Légumes	15.000 - 4.907	16.000 - 2.751	2.500	7.000
Carottes	2.100 - 2.091	2.000 - 2.507	11	2.000
Chou blanc	5.000 - 2.457	5.500 - 2.022	2.000	en coques 10.500
Concombres	12	7	164	2.500
Choux	200 - 197	200 - 169	11	20.000
Radis	200 - 212	3.960 - 3.053	404	
Chou	440	380	213	
Orge de terre	5.314	3.123	203	5.000
asperges	43	39	41	500
Carottes	12.000 - 1.433	600 - 593	327	
Haricots verts	70	112	149	
Artichauts	3.680	13.000 - 2.065	3.335	6.000

(2) Source : "Agriculture et Pêche" Plan 1969-72 et "Statistiques du Commerce Extérieur de la Tunisie" 1966-1968. La présence des deux chiffres indique une divergence d'évaluation que nous ne sommes pas qualifiés pour apprécier.

(3) Ibid.

(4) Il s'agit de prévision.

Si l'on ne tient pas compte de l'effacement des fluctuations, les chiffres de ce tableau sont importants et peuvent nous renseigner également sur la demande d'emballages. En effet cette demande a augmenté d'environ 4.35% par an ces 11 ans et il était en 1972 alors qu'en 1962 elle était de 2.31.000 unités.

En résumé, si les perspectives d'exportation de 1972 sont acceptées sans réserve (2), les prévisions de consommation d'emballages devraient atteindre 6.000.000 de unités, compte tenu de la répartition géographique des exportations.

Le développement du type "caille", cuisse et ailes, devrait suivre un rythme assez régulier, avec, d'une part, l'augmentation des exportations de ces produits et, d'autre part, la fourniture d'un "service" plus complet aux acheteurs étrangers.

3) Les produits de la pêche.

Les exportations de poissons frais, ou assimilés, évoluent de la façon suivante :

Annexe 19 : Evolution des exportations de poissons frais ou assimilés (en kg et millions).

	années !	1966	1967	1968	1972
1) Poissons	Kg	451.717	511.724	423.217	(3)
2) Poissons	Dinars	252.665	271.261	123.217	
3) Poissons	Kg	206.291	251.775	123.217	
4) Poissons	Dinars	107.000	256.136	123.217	(1.100.000)
5) Poissons	Kg	5.11	5.402	123.217	
6) Poissons	Dinars	15.505	11.110	11.410	123.217
7) Poissons	Kg		110.302		
8) Poissons	Dinars		62.01		

Les chiffres CI 6, CI 8 et CI 7 uniquement.

Malheureusement, elles nous semblent faire preuve d'un optimisme excessif. En outre, nous devons faire que nous sommes probablement le début dans une hypothèse qui exclut les substitutions dans l'emballage, c'est-à-dire la concurrence d'autres matériaux (papier, carton).

Les chiffres des exportations ont été calculés à partir des estimations de production faites par les travaux du BEPEN consignées dans le rapport "Agriculture et Pêche". La production de 35.000 T en 1968 est estimée à 62.300 T en 1972 se répartissant ainsi :

Fiche de chalut	Pêche au feu	Pêche côtière	Pêche lagunaire	Pêche aux crustacés
16.300 T	16.250 T	27.000 T	1.000 T	500 T

objectif d'exportation sera-t-il difficilement atteint malgré les investissements à engager pour la modernisation de l'armement (1.100.000DT) et la formation qualifiée.

Les échanges de poisson se font essentiellement par mer, puis par air. Toujours devant se faire par route, sur lequel les limitrophes.

Les besoins en emballages devraient être de 10.000 à 20.000 caisses en différentes dimensions (10 l, 30 l et 75 l) pour atteindre 20.000 en 1962.

En effet, compte tenu :

de l'augmentation de la part relative des produits emballés dans les exportations de poisons frais,

de l'augmentation en valeur absolue des exportations de poisson frais et sous réserve de la réalisation des objectifs précités, la demande de caisses en bois (%) devrait atteindre un minimum de 55.000 à 47.000 unités pour 1962.

... autres secteurs autres qu'alimentaires ou articles et leur demande prévisionnelle.

... les liquides.

Le secteur à bouteilles peut voir son utilisation augmenter dans ce second déclin. L'augmentation de la consommation des détergents et autres produits lessiviels est prévue.

... poche.

Il n'a pas été tenu compte de la pêche au thon puisque la Tunisie n'exporte pas de thon frais.

En fin d'année 1962, la production et les exportations de poissons frais s'établissent ainsi d'après les documents du S.D.I.O.N.

	Poisson	Gardine	Thon	Crustacés	Mollusques
Production (en T)	20.000	10.000	1.010	610	3.280
Exportation (en T)	410	-	-	282	110

Source O.N.

Ne tenant dans le calcul l'hypothèse de la concurrence d'un autre matériau

Le projet de restructuration dans le domaine des œufs le juvel et les produits laitiers, qui regrouperait les quelques 17 ou 23 fabriques existantes en une seule (SOCIÉTÉ SOGELEM), table sur une production initiale d'environ 300.000 à 350.000 œufs nécessitant l'utilisation de 20.000 à 25.000 caisiers à bouteilles.

2.2.2.2. Les solides.

En l'absence d'industrialisation du pays, la demande en emballages lourds et en palettes devra augmenter dans des proportions sensibles. De même la "containerisation" devra donner le nouveau débouché à l'emballage bois de grandes dimensions.

2.2.2.3. Consommation prévisionnelle de caisses et de caisiers en 1972.

En l'absence de la consommation prévisionnelle de l'emballage - bois, il ressort des chiffres estimés à environ 5.800.000 caisiers et caissons répartis comme suit:

Emballages alimentaires	225.000
Pierre	110.000
Alcools et liqueurs	17.000
Bois minérales	50.000
Verre	8.000
Matériel	500
Emballages diverses	10.000
Produits et légumes frais (caisses et billots).....	6.000.000
Emballage de la pêche	35.000
Emballages non alimentaires	20.000
Emballages (tant pour le vinaigre 80.000)	500.000
<hr/>	
TOTAL	5.730.000

Cette demande sera satisfaite par la production nationale, les importations ne permettant à l'avenir que la matière première pour les qualités non disponibles en Tunisie.

¹⁾ Le chiffre d'affaires de la SOGELEM est de 1.200.000 DT.

3
L
N

3. ANNEXES

ANNEXE 1.

RIX DE VENTE EN BOIS
SOCIÉTÉ DES MINES D'ALGER

Nature du bois	Dimensions			Prix de vente en francs
	H	W	L	
! Pin à spirale	! 28	! 54	! 33	! 0,270 à 0,300 (avec coins)
! Pin à spirale	! 27	! 53	! 31	! 0,260
! Pin à spirale	! 29	! 57	! 34	! 0,420 à 0,450
! Pin à spirale	! 29	! 59	! 33	! 0,420 à 0,450
! Pin local	! 2	! 5	! 32	! 0,300
	! 28	! 54	! 33	! 0,320
	! 29	! 56	! 37	! 0,320
	! 27	! 73	! 23	! 0,300 à 0,320
! Pin à spirale	! 27	! 73	! 32	! 0,300
! Pin à spirale	! 27	! 54	! 32	! 0,250 à 0,300 (avec coins)
! Pin local (12 bouteilles)	! 35	! 78	! 21	! 1,250
! Pin local (25 bouteilles)	! 38	! 67	! 37	! 1,250
! Pin local (50 bouteilles)	! 42	! 70	! 48	! 1,350
! Pin local (12 bouteilles)	! 35	! 78	! 21	! 1,100 à 1,300
! Pin local	!	!	!	!
! Pin local (25 bouteilles)	! 38	! 67	! 39	! 1,200 à 1,450
! Pin local	!	!	!	!
! Pin local (50 bouteilles)	! 42	! 70	! 48	! 1,250 à 1,350
! Pin local	!	!	!	!

V H E C X . . 3. 2.

EMBALLAGE EN RÉGIME D'IMPORTATION MENSUELLE EN 1968

1) Mouvements des marchandises à l'importation :

Mouvements	Quantité en tonnes	Valeur en Dinars
Importations temporaires	!	!
Emballages	6237	1. 278. 959
Sorties dans les entrepôts	!	!
Exportations	!	!
Importation d'emballages	173	56. 656
Sorties temporairement	!	!

2) Mouvements des marchandises à l'exportation :

Mouvements	Quantité en tonnes	Valeur en Dinars
Exportations temporaires	!	!
Emballages	1745	52. 096
Exportations	!	!
Exportations d'emballages	6138	968. 030
Sorties temporairement	!	!

ANNEXE 3.

**EMBALLAGE ET X ET YON DE COMMENTAIRE
DU PDM D'UNIVERSITÉ**

ufs : (Arrêté du 31 Mars 1960)

" Les seules emballures qui risque pour l'exportation des raisins sont :

- Billots de 14 - 15 - 17 litres
- Brasquets de 16 et 20 litres
- Boîtes armées 441 x 300 x 300 "

Coloris : Parisien jaune pour la catégorie I et marron pour la catégorie II.

ufs : (Arrêté du 31 Mars 1960).

" Le conditionnement doit être tel qu'il assure une protection convenable du produit. Pour les catégories " Extra " et " I ", la masse de la marchandise doit être séparée du fond, des côtés et n'il y a lieu le couvercle par un moyen de protection. Les papiers ou autres matériaux utilisés à l'intérieur doivent être neufs et non nocifs pour l'alimentation humaine."

Coloris : Parisien vert pour la catégorie Extra

- | | | | | |
|---|--------|---|---|----|
| " | jaune | " | " | I |
| " | marron | " | " | II |

ufs : (Arrêté du 31 Mars 1960)

" La présentation doit être normale pour un calibre et un emballage donné, c'est à dire sans vide ni pression, excessive.

Lorsqu'il s'agit d'emballage en bois, la masse de la marchandise doit être séparée du moins du fond, des deux grands côtés et du couvercle si l'emballage est fermé, par du papier ou tout autre moyen de protection approprié. Les papiers doivent être neufs et non nocifs à l'alimentation humaine."

(Intégral : ibid).

ufs : (Arrêté du 17 Avril 1960)

" Dans la catégorie " Extra ", les raisins doivent être présentés en une seule boîte dans le cas où le contenu du colis pèse plus d'1Kg.

Les papiers ou autres matériaux utilisés à l'intérieur du colis doivent être neufs et non nocifs... Seuls les emballages suivants sont admis :

- Fleins de 0 Kg 500, 1 Kg 500 en bois déroulé, en matière plastique ou en carton
- Plateaux de 57 cm x 29 x 9 cm."

... vert qualité Extra et jaune pour la catégorie I.

— Arrêté du 11 Février 1960)

Le conditionnement doit être rationnel pour un calibre et un emballage donné, c'est à dire sans vide ni pression excessive... Les papier ou autres matériaux doivent être propres et non nocifs...

Les emballages utilisés sont les suivants : vides à salade (en les dimensions :

- 60 cm x 40 cm x 15 cm ou

- 60 cm x 40 cm x 22 cm

caisses en carton perforé :

- 60 cm x 40 cm x 15 cm "

... et jaune catégorie I et marron catégorie II

— Arrêté du 11 Février 1960)

Les racines peuvent être présentées de l'une des façons suivantes :
a) en caisses (avec les fanes)

b) égouttées (fanes coupées près du collet). Les racines doivent être préservées ;

c) en petits emballages unitaires pour la vente directe au consommateur.

d) disposées en plusieurs couches ou non litées.

e) en vrac pour la catégorie II ".

Labels (ibid).

— Fleurs : (Arrêté du 11 Février 1960)

... Les seuls emballages utilisés sont le carton à choux-fleurs dont les dimensions sont 60 cm x 40 cm - hauteur 20 cm pour un seul rang ou 40 cm pour plusieurs."

— Arrêté du 14 Février 1960)

... Les fruits peuvent être présentés de l'une des façons suivantes :

- en petits emballages de 0,500 Kg et 1 Kg pour les "Extra"

- bacs ou caisses d'une capacité maximum de 16 l pour la catégorie "II"

- les plateaux de 57 cm x 29 cm à 1 ou 2 rangs de fruits

- les caissettes de 40 cm x 24 à 2 rangs de fruits."

Woche : Ferien (ca. 12 Euro pro Tag)

"... dans un 141-4 kg. Dans l'apport de la publication de présent arrêté, les sacs neufs contenus dans les emballages devront être présentés en unité d'un équivalent à 0,250 Kg., 0,50 Kg., 1 Kg., 2 Kg., 10 Kg., 20 Kg., 50 Kg., ou 100 Kg.,"

(Received 12 March 1960)

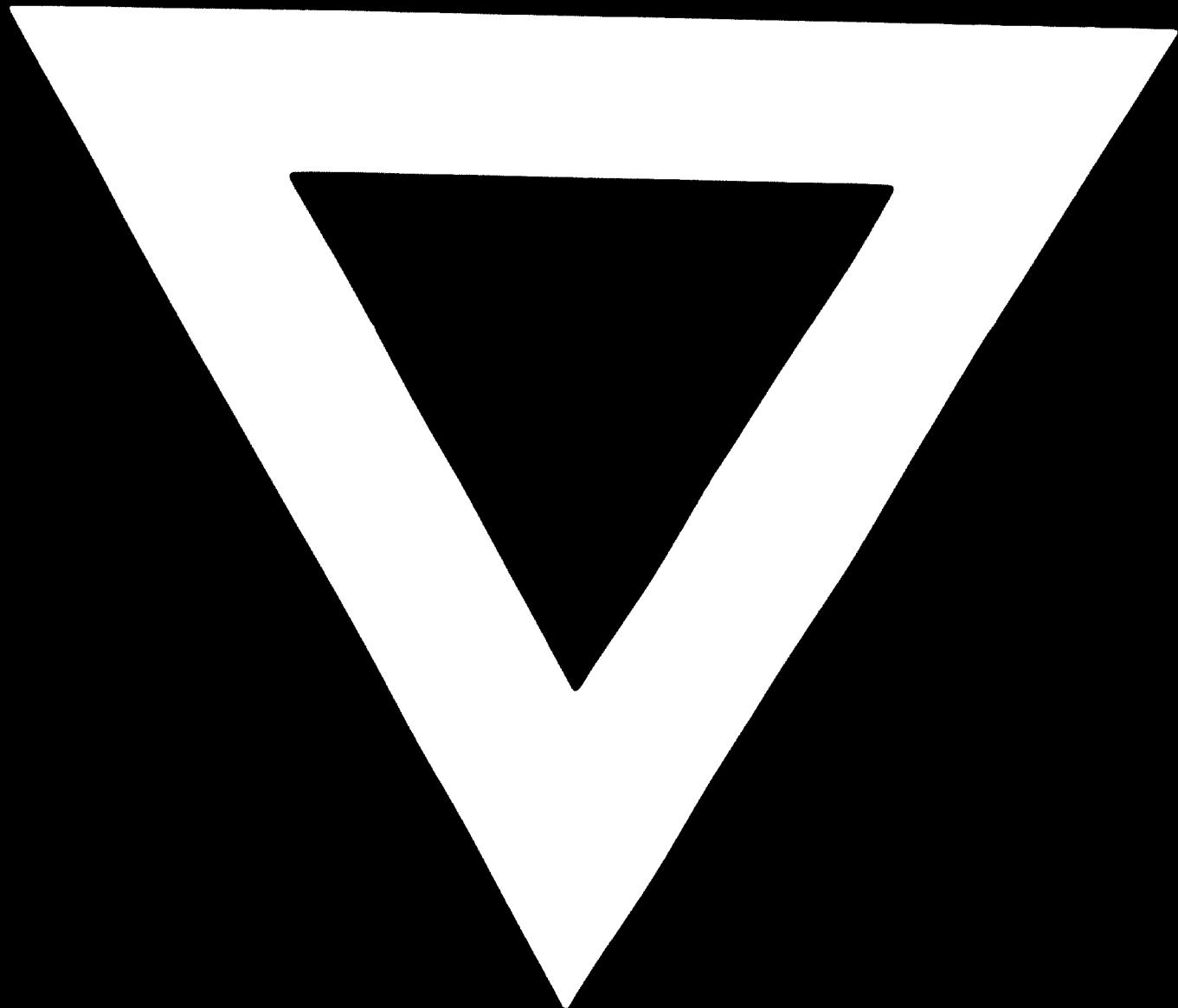
"... Le conditionnement doit être tel qu'il assure une protection convenable contre..."

128 (1514)

Annexe 1 (Arrêté du 12 Mars 1962)

"...elles qui soient leurs catégories, type commercial ou qualité les amandes doivent être présentées dans les sacs neufs. Toutefois les sacs de papier sont bons en parfait état ... ne doivent être tolérés que pour l'emballage des échantillons amères) ou dans les caissettes neuves les sacs initialement utilisés."

- amandes en coques :
 - a) caisses contenant 25 à 50 Kg
 - b) caissettes en bois ou carton de 5 à 10 Kg net
 - c) estampons métalliques de 18 Kg
 - amandes décortiquées et brisures :
 - a) caisses rigides de 50 à 100 Kg net
 - b) caisses en bois ou en carton de 5 Kg, 12 Kg, 5 et 25 Kg net
 - c) estampons métalliques de 18 litres."



76.02.05